

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

1015-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 septembre 2015 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Réal Julien, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland, commissaire  
Madame Caroline Charette, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Raymonde Cossette, commissaire  
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire  
Madame Nancy Gélinas, commissaire  
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire  
Monsieur Alain Gervais, commissaire  
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire  
Monsieur Mario Lebel, commissaire  
Madame Line Lecours, commissaire  
Madame Patricia Pépin, commissaire  
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents  
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Nicole Trudel, commissaire

En l'absence du président, monsieur Jean-Yves Laforest, le vice-président, monsieur Réal Julien, préside la séance.

Monsieur le commissaire Mario Lebel participe à distance par vidéoconférence et s'est joint à la séance vers les 19 h 30 et est présent à compter de la résolution 30 0915.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général  
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)  
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines  
Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information  
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION 21 0915 :**

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0915-01 soit adopté avec l'ajout suivant :

- 5.1 Mise à jour - Dossier de demande d'agrandissement des écoles Sainte-Marie et Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

### **RÉSOLUTION 22 0915 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2015 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 0915-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Intervention du public**

Aucune intervention.

### **3.1 Période de questions réservée à l'assistance**

Aucune question.

### **3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire**

Aucune représentation.

### **4. Sujets présentés par la présidence**

Aucun sujet.

### **5. Sujets présentés par les commissaires**

#### **5.1 Mise à jour - Dossier de demande d'agrandissement des écoles Sainte-Marie et Notre-Dame**

Monsieur Denis Lemaire présente un état des dossiers. Il rappelle que deux nouvelles demandes d'agrandissement ont été soumises en conformité avec les exigences administratives du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec chacun des maires des municipalités concernées ainsi qu'avec le député afin de trouver des solutions permettant aux élèves de maintenir la fréquentation scolaire dans leur municipalité respective. Des démarches se poursuivent dans ce sens préalablement à la présentation de projets au ministre.

### **6. Sujets présentés par la direction générale**

#### **6.1 Représentation au Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)**

#### **RÉSOLUTION 23 0915 :**

CONSIDÉRANT la présence de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et de la Commission scolaire de l'Énergie sur le territoire régional de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que ces commissions scolaires ne peuvent être représentées que par une personne au sein du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT);

CONSIDÉRANT la volonté de ces commissions scolaires d'être représentées en alternance au sein de ce conseil, et ce, pour des mandats de trois années;

CONSIDÉRANT que cette représentation a été assurée par un représentant nommé par la Commission scolaire de l'Énergie du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'alterner entre la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire de l'Énergie le choix de leur représentation au sein du CRPMT tous les trois ans;

QUE pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018, la représentation sera assurée par un représentant nommé par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

QU'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, suivant ce principe d'alternance, la représentation sera assurée par un représentant nommé par la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)**

### **7.1 Transport scolaire - Vente d'un contrat de transport**

#### **RÉSOLUTION 24 0915 :**

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été signé avec l'entreprise Les Transports J.L. Marcotte Ltée pour la période de 2012 à 2017 pour effectuer le transport scolaire dans le secteur de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que l'actionnaire majoritaire de l'entreprise, monsieur Michel Marcotte, a avisé la Commission scolaire de la vente de ses droits à monsieur Sylvain Tremblay;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE l'acceptation du transfert du contrat de transport scolaire signé avec monsieur Michel Marcotte, à monsieur Sylvain Tremblay de l'entreprise 9161-2952 Québec inc. (Autobus Valmont).

Adoptée à l'unanimité.

**8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle**

Aucun sujet.

**9. Sujets présentés par le Secrétariat général et Communications**

**9.1 Nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres**

Monsieur Serge Carpentier porte à l'attention des commissaires le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres.

Il est rappelé que la désignation de ce nombre a été déléguée aux directions d'établissement.

**9.2 Achat d'oeuvres d'art**

**RÉSOLUTION 25 0915 :**

CONSIDÉRANT que le comité devant procéder aux choix des artistes dans le cadre de l'activité reconnaissance aux membres du personnel retraités a complété son mandat;

CONSIDÉRANT, par suite, que le processus pour le choix des oeuvres d'art retenu par le conseil des commissaires a été appliqué;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit autorisé l'achat des oeuvres sélectionnées auprès des artistes identifiés au document 0915-03, et ce, dans le cadre de l'activité reconnaissance aux membres du personnel retraités.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujets présentés par les Services des ressources humaines**

### **10.1 Abolition de postes**

#### **RÉSOLUTION 26 0915 :**

CONSIDÉRANT la démission d'un ouvrier certifié d'entretien et d'un électricien;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 7-1.01 de la convention collective des employés de soutien;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE l'abolition des postes suivants :

- Ouvrier certifié d'entretien aux Services des ressources matérielles du centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 30 septembre 2015;
- Électricien aux Services des ressources matérielles du centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 30 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.2 Engagements - Personnel de soutien**

#### **RÉSOLUTION 27 0915 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement de personnes à ces postes;

CONSIDÉRANT la convention collective des personnes concernées applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Chantal Périgny, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8,8333 heures/semaine à l'école de la Petite-Rivière de Shawinigan secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, et ce, dès le 30 septembre 2015;

- Madame Guylaine Savard, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8 heures/semaine à l'école des Bâtisseurs de Shawinigan secteur Shawinigan-Sud, et ce, dès le 5 octobre 2015;
- Madame Véronique Marchand, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 11,3333 heures/semaine à l'école des Explorateurs de Shawinigan secteur Shawinigan-Sud, et ce, dès le 30 septembre 2015;
- Madame Rosalie Gaudet, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, et ce, dès le 30 septembre 2015;
- Madame Annie Gauthier, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8,8333 heures/semaine à l'école Masson de Sainte-Thècle, et ce, dès le 30 septembre 2015;
- Madame Chantale Gélinas, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8,75 heures/semaine à l'école Plein Soleil d'Hérouxville, et ce, dès le 30 septembre 2015;
- Madame Nathalie Marion, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8,3333 heures/semaine à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, et ce, dès le 5 octobre 2015;
- Madame Caroline Dancause, technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan secteur Shawinigan-Sud, et ce, dès le 5 octobre 2015;
- Madame Mélanie Trottier, préposée aux élèves handicapés, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 20 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan secteur Shawinigan-Sud, et ce, dès le 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité.


### 10.3 Démission aux fins de retraite

#### RÉSOLUTION 28 0915 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Ellen Gagné, éducatrice en service de garde à l'école Centrale de La Tuque, laquelle est effective le 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

  
Président(e)

  
Secrétaire

## **10.4 Renouvellement de contrat - Programme d'aide aux employés**

### **RÉSOLUTION 29 0915 :**

CONSIDÉRANT que le 31 décembre 2015, le contrat des services professionnels pour le Programme d'aide aux employés sera échu;

CONSIDÉRANT les commentaires positifs de l'ensemble du personnel sur la qualité des services offerts par cette firme;

CONSIDÉRANT la possibilité de prolongation dudit contrat pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que les prix négociés dans cette entente demeureront les mêmes que dans l'entente précédente;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que le conseil des commissaires renouvelle le contrat avec Impact Mauricie pour les services professionnels pour le Programme d'aide aux employés pour la période convenue;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. Sujets présentés par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information**

### **11.1 Désignation des représentants autorisés et signataires des transactions bancaires**

Il est convenu de reporter la considération de ce sujet aux fins de vérification.

### **11.2 Avenant de modifications 4 au contrat - Réfection de la toiture, des façades et travaux divers - École secondaire du Rocher**

### **RÉSOLUTION 30 0915 :**

CONSIDÉRANT la résolution 141 0215 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de réfection de la toiture, des façades et de travaux divers à l'école secondaire du Rocher avec l'entreprise



Construction R. Cloutier inc., au montant de 523 523,07 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'acceptation et la signature des avenants de modifications 1 et 2 au montant global de 42 939,59 \$ taxes incluses autorisés par le directeur général en vertu des fonctions et pouvoirs qui lui sont délégués par règlement;

CONSIDÉRANT la résolution 18 0815 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature de l'avenant de modifications 3 au montant de 27 980,70 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avenant de modifications 4 au montant de 2 088,13 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Michel Pellerin, architecte* et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information dont les détails sont décrits au document 0915-04;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1 à 4 représentent un montant global de 73 008,42 \$ toutes taxes incluses, entraînant un dépassement de 13,95 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modifications 4 pour des travaux additionnels pour un montant total de 2 088,13 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modifications 4 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

### **11.3 Octroi de contrat - Entretien ménager 2015-2018 - École de la Source**

#### **RÉSOLUTION 31 0915 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions par appel d'offres public publié sur le site SEAO en vue de conclure un contrat d'entretien ménager pour l'école de la Source;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite le 16 septembre 2015 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0915-05;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs requiert que les contrats de services de plus de 25 000 \$ conclus avec des personnes morales soient autorisés par le dirigeant de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit acceptée et que le contrat soit accordé pour neuf (9) mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 juin 2016 avec deux possibilités de renouvellement d'une (1) année chacune, à Nettoyage St-Élie, au montant total pour les neuf (9) mois de 30 094,71 \$ taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

#### **11.4 Avenant de modifications 3 au contrat - Réfection des blocs sanitaires - École Sainte-Marie**

##### **RÉSOLUTION 32 0915 :**

CONSIDÉRANT la résolution 142 0215 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de réfection des blocs sanitaires à l'école Sainte-Marie avec l'entreprise Henri St-Amant & Fils inc., au montant de 138 534,53 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'acceptation et la signature des avenants de modifications 1 et 2 au montant global de 10 258,84 \$ taxes incluses autorisés par le directeur général en vertu des fonctions et pouvoirs qui lui sont délégués par règlement;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avenant de modifications 3 au montant de 7 196,29 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Jacques et Gervais, architecte* et les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information dont les détails sont décrits au documents 0915-06;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1 à 3 représentent un montant global de 17 455,13 \$ toutes taxes incluses, entraînant un dépassement de 12,6 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modifications 3 pour des travaux additionnels pour un montant total de 7 196,29 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modifications 3 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. Suivi à la correspondance

Aucun sujet.

## 13. Sujets divers

Aucun sujet.

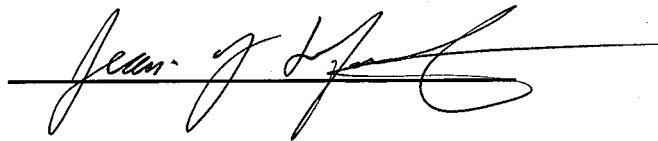
## 14. Séance déclarée ajournée ou close

### RÉSOLUTION 33 0915 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE, vers les 19 h 40, que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

